

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la communauté de communes du Briançonnais le 1<sup>er</sup> février 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
<b>Maurice DUFFOUR</b>	<b>Présent</b>	<b>Francine DARDEN</b>	<b>Présente</b>
Guy HERMITTE Pour le Président empêché, Le 1er vice-Président,	<i>Absent</i>	<b>Thierry BOUCHIE</b>	<b>Présent</b>
<b>Pierre LEROY</b>	<b>Présent</b>	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	<i>Absente</i>
Sébastien FINE	<i>Absent</i>	Eric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Catherine VALDENNAIRE	<i>Absente</i>	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix</b>			
<b>Christian LAURENS</b>	<b>Présent</b>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	<b>Dominique MOULIN</b>	<b>Présent</b>
<b>Serge LAURENS</b>	<b>Présent</b>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
<b>Max BREMOND</b>	<b>Pouvoir à Christian LAURENS</b>	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins</b>			
<b>Cyrille DRUJON D ASTROS</b>	<b>Présent</b>	Jean Robert RICHARD	<i>Absent</i>
<b>Jean CONREAUX</b>	<b>Présent</b>	Martin FAURE	<i>Absent</i>

Etaient également présents Monsieur Jacques DUMOULIN, Président du Conseil de Développement, Madame Daphné KHALIFA, directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et Mme Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Le Président remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

Le Président informe l'assemblée des pouvoirs qui ont été donnés et constate le quorum.

Le Président présente l'ordre du jour.

---

17h15, la séance est ouverte.

---

#### **Validation du Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017.**

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil syndical du 1<sup>er</sup> février 2017.

#### **Décisions du bureau**

Le Président informe le conseil syndical des décisions qui ont été prises le 8 mars 2017 par le bureau, dans le cadre de sa délégation. Les décisions du bureau sont lues par le Président.

Aucune remarque n'étant faite, le Président remercie l'assemblée.



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

## Conseil syndical du 5 avril 2017 Compte rendu

### Budget & finances

#### Délibération n° 2017.005 : Vote du compte de gestion du receveur syndical 2016

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2016 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du PETR pour le même exercice.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### Délibération n° 2017.006 : Vote du compte administratif 2016

**Hors de la présence du Président et après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2016 dont un exemplaire est joint à la présente délibération et dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2016 est de 96 875,95 €.

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### Délibération n° 2017.007 : Affectation du résultat

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- Un report d'investissement de – 3 806, 52 euros au compte D001
- D'affecter l'excédent de fonctionnement de 3 806, 52 euros à la section d'investissement au compte 021
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 96 875, 95 euros à la section de fonctionnement au compte R002

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### Délibération n° 2017.008 : Vote du budget primitif 2017

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2017 du PETR, d'adopter par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information et d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

### Ressources humaines

#### Délibération n° 2017.009 : Frais de déplacement des agents du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, que les frais d'hébergement et de repas soient remboursés selon le barème fixé par arrêté conjoint par le Ministère en charge de la Fonction Publique et du Ministère du Budget,

D'appliquer pour les remboursements des frais de déplacement du personnel le barème de la fonction publique en vigueur.

Que les frais de déplacement sont calculés en fonction de la réalité du trajet effectué, c'est à dire soit du lieu du domicile au lieu de mission ou du lieu de travail au lieu de la mission en particulier si l'agent a auparavant dû se rendre sur son lieu de travail pour nécessité de service.

D'approuver les dispositions relatives à la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de repas du personnel du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

De prendre en charge les frais de transports, de repas ou d'hébergement pour tout déplacement en France et à l'étranger et d'autoriser le Président à signer toute pièce s'y rapportant.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

#### Délibération n° 2017.010 : Convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation d'un sapeur-pompier volontaire, stagiaire au PETR, avec le SDIS.

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras conventionne avec le SDIS des Hautes Alpes pour mettre à disposition comme sapeur-pompier volontaire, Madame Léonie LAURENTI-GALLICE, stagiaire au PETR et d'autoriser le Président à signer tout document et convention s'y rapportant.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

## Programmes et projets

### Délibération 2017.011 : Projet tourisme scientifique

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte une mission tourisme scientifique au nom des 3 communautés de communes le constituant ;

Décide qu'un travail soit initié par la directrice pour faire émerger cette action et qu'un chargé de mission soit par la suite recruté pour mener à bien la mission ;

Que ce projet de développement du tourisme scientifique ait comme piliers le développement économique et la diversification touristique du territoire ;

Que soit fédérés les acteurs du tourisme scientifique et muséographique œuvrant à l'échelle du PETR pour impulser une réflexion de territoire concernant l'offre culturelle, scientifique et muséographique du territoire ;

Demande qu'un projet d'action et son budget, incluant l'emploi d'un chargé de mission, soient proposés au conseil syndical du PETR d'ici la fin d'année 2017 afin de réaliser l'action sur 2018/2019 et de l'inscrire ainsi au budget ;

Que ce projet soit déposé auprès des financeurs afin de solliciter les meilleures subventions possibles ;

Décide que le lancement de ce projet dépendra des financements qui seront obtenus et de la création du poste de chargé de mission.

Qu'un élu soit désigné pour le suivi de cette mission ;

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

### Délibération 2017.012 : ENERGIE : TEPCV 2 Action Réalisation d'un atlas de la biodiversité territoriale

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de porter l'action n° 18 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2018-2019 :

Action	Thématique	Calendrier	Cout total action [€]	Part autofinancement [€]
Action 18 : Atlas territorial de la biodiversité	5 Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable	2018 2019	40 000	8 000

De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions, que cette action puisse être portée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras,

D'approuver le plan de financement de l'action n°18 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017 2018 2019.

Dépenses		Recettes	
Action 18 TEPCV 2	40 000€	Fond de financement de la transition énergétique	32 000 €
		Autofinancement	8 000 €

<b>TOTAL</b>	<b>40 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>
--------------	----------------	--------------	-----------------

D'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

D'autoriser le Président à inscrire la dépense au budget 2018.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**Délibération 2017.013 : ENERGIE : TEPCV 2 Action Diagnostic territorial des nouveaux modes de travail et réunion**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de porter l'action n°10 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017 :

Action	Thématique	Calendrier	Budget action [€]	Budget autofinancement [€]
Action 10 : Diagnostic territorial des nouveaux modes de travail et réunion	2. Diminution des gaz à effet de serre et pollutions liées aux transports	2017	10 000	2 000

De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions, que cette action puisse être portée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras,  
D'approuver le plan de financement de l'action n° 10 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Dépenses		Recettes	
Action 10 TEPCV 2	10 000€	Fond de financement de la transition énergétique	8 000 €
		Autofinancement	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

D'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

D'autoriser le Président à inscrire la dépense au budget 2017.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**Délibération 2017. 014 : ENERGIE : TEPCV 2 Action Valorisation des énergies renouvelables du territoire**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de porter l'action du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte :

Action	Thématique	Calendrier	Budget action [€]	Budget autofinancement [€]
Action 19 : Valorisation des énergies renouvelables du territoire	6 Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux	2018 2019	34 000	6 800

De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions ;  
Que cette action puisse être portée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras ;  
D'approuver le plan de financement de l'action 19 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Dépenses		Recettes	
Action 19 TEPCV 2	34 000€	Fond de financement de la transition énergétique	27 200 €
		Autofinancement	6 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 000 €</b>

D'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

D'autoriser le Président à inscrire la dépense au budget 2018.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**Délibération 2017.015 : ENERGIE : TEPCV 2 Action Accompagnement maîtrise de l'énergie et performance énergétique**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de porter l'action n° 3 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017-2018-2019 :

Action	Thématique	Calendrier	Budget action [€]	Budget autofinancement [€]
Action 3 : Suivi et accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie et la performance énergétique	1. Réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments et l'espace public	2017 2018 2019	12 000	2 400

Que cette action sera étalée sur les 3 années du programme ; De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de ces actions ; Que cette action puisse être portée conjointement avec le Parc Naturel Régional du Queyras,

D'approuver le plan de financement de l'action n° 3 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Dépenses		Recettes	
Action 3 TEPCV 2	12 000€	Fond de financement de la transition énergétique	9 600 €
		Autofinancement	2 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>

D'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

D'autoriser le Président à inscrire la dépense au budget 2017

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**Délibération 2017.016 : ENERGIE : TEPCV 2 Achat de Vélos à assistance électrique.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de porter l'action n° 5 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017-2018 :

Action	Thématique	Calendrier	Budget action [€]	Budget autofinancement [€]
Action 5 : Achat de vélos à assistance électrique	2. Diminution des gaz à effet de serre et pollutions liées aux transports	2017 2018	4 750	950

D'approuver le plan de financement de l'action n° 5 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017 2018

Dépenses		Recettes	
Action 5 TEPCV 2	4 750€	Fond de financement de la transition énergétique	3 800 €
		Autofinancement	950 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 750€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 750 €</b>

D'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.  
D'autoriser le Président à inscrire la dépense au budget 2017

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

**Délibération 2017.017 : ENERGIE : TEPCV 2 Convention vélocistes – Aide à l'achat de Vélos à assistance électrique.**

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de valider l'action n° 8 de l'avenant à la convention particulière du 20 mars 2017 portant sur le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, pour les années 2017-2018.

De valider la convention « vélocistes » entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras d'une part et les professionnels du territoire d'autre part pour les années 2017 et 2018.

De dédier des moyens d'animation et de coordination pour la réalisation et la mise en place de cette action.  
D'autoriser le Président à signer cette convention, et les actes ou partenariat en lien avec ce projet.

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 18h45